



## Droit de propriété Algérie

Par **Hayet33000**, le **03/08/2017** à **13:51**

Bonjour maître

Mon frère a construit sur le terrain qui appartient à mon père.

Mon père l'a attaqué en justice mais il est décédé juste après donc la procédure s'est arrêtée et il a caché tout le dossier .

Cela fait 10 ans qu'il y habite et a fini la construction.

Je me suis présenté au domaine du lieu du bien il y a 5 ans il s'avère que le terrain est au nom de mon père.

Entre temps je ne sais pas s'il a trafiqué les papiers j'espère que non. Pourrait-il le mettre à son nom. Peut-il obtenir la propriété par acquisition ? Est-ce possible en Algérie d'obtenir la propriété par ce biais . Faut-il entamer une procédure devant le juge pour procéder au partage?

Faut-il tous les actes de propriétés avec la Freda pour entamer une procédure sachant que ce frère refuse de tout donner ?

Cordialement

Par **Visiteur**, le **03/08/2017** à **14:02**

Bonjour,

le Maître ne s'occupe que du droit français... pour le droit Algérien (et autre) merci d'aller sur un site de droit algérien et autre.